



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 13846

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la législation relative aux propriétaires de chiens en zone urbaine. Il souhaiterait notamment savoir quelles sont les conditions nécessaires pour détenir un chien en ville, le nombre maximum de chiens susceptibles d'être détenus par des propriétaires privés, ainsi que les normes relatives au voisinage, notamment la distance réglementaire exigée entre les habitations. Par ailleurs, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage de modifier prochainement la législation actuelle dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Claude Girard](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13846

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1740

Question retirée le : 6 avril 2004 (Fin de mandat)